

Le projet de loi C-22 est conçu pour favoriser davantage ce genre de recherche, afin que les Canadiens bénéficient d'un plus grand nombre de ces médicaments salvateurs.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Une réponse typique du ministre est de fuir ses responsabilités en accusant d'autres personnes.

Le ministre sait très bien qu'il a garanti à la Chambre, à huit occasions au moins, que le prix des médicaments d'ordonnance n'augmenterait pas plus vite que l'inflation. Il a dit aussi à la Chambre qu'il n'augmenterait pas d'un cent.

Le ministre pourrait-il expliquer cela aux Canadiens et aux personnes âgées dont j'ai parlé plus tôt et qui doivent payer deux fois et demi plus cher pour leurs médicaments d'ordonnance?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai déjà dit, et le député l'apprendra lorsqu'il regardera la question honnêtement, qu'il n'y a rien dans le projet de loi C-22 qui puisse faire monter le prix des médicaments. Le député sait que c'est vrai.

Il sait aussi que le prix des médicaments est fixé en Ontario. Il est établi par formulaire, habituellement tous les six mois. Ce formulaire est préparé par le gouvernement de l'Ontario.

Si le député a des plaintes à formuler au sujet du prix des médicaments en Ontario, il devrait parler à ses amis de Queen's Park.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI MODIFIANT 27 LOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous nous souvenons tous du spectacle qu'a donné à la Chambre en 1982, l'actuel vice-premier ministre lorsque, au bord de l'apoplexie, il s'est élevé contre la politique énergétique nationale qui venait d'être présentée parce que, disait-il, elle modifiait 15 lois distinctes. A cause de cette opposition la Chambre des communes a été gardée en otage pendant deux semaines.

A cette époque le vice-premier ministre avait déclaré que cet incroyable abus du parlementarisme était nécessaire parce que le projet de loi modifiait 15 lois distinctes.

Or le projet de loi qui a été déposé il y a quelques heures comporte des modifications à 27 lois distinctes.

Je me demande si le vice-premier ministre pourrait nous expliquer pour quelle raison il s'inquiétait tellement de la violence que faisait au Parlement la présentation d'un projet de loi d'ensemble modifiant 15 lois, puisque le gouvernement s'est ravisé et en modifie maintenant 27.

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la situation n'est pas du tout la même.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Le gouvernement fédéral a la charge de négocier des traités avec les pays étrangers, et pour les rendre applicables il faut les intégrer au droit interne. Tout ce qui se passe en ce moment, c'est que le projet de loi fait cette intégration pour un accord de libre-échange conclu avec les États-Unis.

Il y a déjà eu d'autres accords, comme le Pacte de l'automobile et l'adhésion du Canada au GATT, qui se sont faits de la même façon j'imagine. Je m'étonne que le député cherche à comparer des pommes et des oranges.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Ce que j'essaie de dire, monsieur le Président, c'est que le vice-premier ministre a affirmé quand il était dans l'opposition qu'il était tout à fait inadmissible que le Parlement envisage de modifier 17 lois distinctes par un seul projet de loi d'ensemble, et qu'il a donc gardé le Parlement en otage pendant deux semaines. Ce que je dis, c'est que si le gouvernement avait ce point de vue . . .

M. Andre: Règlement!

M. Riis: Reste tranquille, Harvie!

Si le gouvernement avait ce point de vue à l'époque, pourquoi adopte-t-il maintenant cette position plutôt hypocrite en disant qu'il est normal de modifier 27 lois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, franchement, il y a quand même une différence entre une mesure de libre-échange et un projet de loi sur la sécurité énergétique.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD POUR LES VITICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les journaux de la fin de semaine nous révèlent que la maladie du libre-échange affecte les viticulteurs. Ces derniers sont au nombre d'environ 850 dans la région de la Niagara, ce qui représente quelque 16 000 emplois, et ils sont presque aussi nombreux en Colombie-Britannique. La valeur de leurs exploitations aurait baissé de moitié. Plusieurs agriculteurs ne bénéficient plus d'une ligne de crédit pour cultiver leurs vignes.

Alvin Danyluck, viticulteur du Niagara qui est dans les affaires depuis 19 ans, a toujours pu obtenir un prêt d'exploitation. Cette année, il en est incapable à cause de l'accord de libre-échange. Le ministre de l'Agriculture aurait-il des conseils à donner à M. Danyluck et aux autres viticulteurs incapables d'obtenir un prêt d'exploitation et qui voient leur gagne-pain compromis, qui ne peuvent pas procéder à leurs activités et craignent de perdre leur exploitation?